



Bulletin de liaison de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Édition de novembre 2017

Mot du préfet

Concitoyennes, concitoyens de la MRC de La Nouvelle-Beauce. C'est pour une dernière fois que je m'adresse à vous en tant que préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce par le biais de notre bulletin de liaison que l'on retrouve sur le site Internet de la MRC.

J'aimerais remercier toutes les mairesses et tous les maires avec qui j'ai eu le plaisir et le privilège de travailler tout au long de ces belles années à la préfecture. Merci pour votre assiduité, votre grande collaboration et tout le travail accompli pour que la MRC de La Nouvelle-Beauce soit devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

De nombreux projets d'envergures furent réalisés toujours dans le même objectif soit d'améliorer la qualité de vie des citoyens de nos 11 municipalités. Votre volonté de concertation est et sera un gage de succès pour que la Nouvelle-Beauce continue de se démarquer par son leadership qui nous a permis d'être d'avant-garde.

Merci à tout le personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui fait jour après jour un travail remarquable. Un Merci sincère à monsieur Mario Caron, directeur général, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours des 12 dernières années. Je savais que je pouvais compter sur lui. Vous êtes une équipe d'un dynamisme exemplaire.

Merci à vos tous, citoyens et citoyennes de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Merci de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de mes 17 ans comme préfet.

Sachez que ce fut pour moi un grand honneur et un grand privilège de vous représenter. Je vous en serai toujours très reconnaissant. Comme je le dis souvent « Seul on va plus vite, mais je suis convaincu qu'ensemble on va toujours plus loin ! »

En terminant, un immense Merci!
Je suis fier de vous!

Richard Lehoux

Survol de la séance régulière du 14 novembre 2017

Contrôle animalier

Considérant l'intérêt des municipalités de la Nouvelle-Beauce à se doter d'une ressource commune qui serait responsable de l'application de la réglementation sur les animaux domestiques sur leur territoire, la MRC a été mandatée pour acquérir compétence en matière de contrôle animalier. Cette compétence vise essentiellement à faire l'émission des licences pour les chiens, l'application de la réglementation entourant les animaux domestiques incluant le traitement des plaintes et l'émission des constats d'infraction. Un appel d'offres sera lancé sous peu par la MRC afin de retenir les services d'un fournisseur qui aurait pour mandat d'offrir les divers services aux municipalités et aux citoyens.

Service d'hémodialyse en région

La MRC de La Nouvelle-Beauce a transmis une demande au ministre de la Santé et des Services sociaux sollicitant le gouvernement du Québec d'implanter un projet pilote pour le service d'hémodialyse mobile en Nouvelle-Beauce. Cette demande est justifiée par la présence de personnes ayant besoin d'hémodialyse sur le territoire et les frais importants que génèrent les déplacements vers les hôpitaux pour les personnes. Transport collectif de Beauce effectuée certains de ces transports et une grande partie des coûts sont assumés par le milieu municipal, sans obtenir une compensation financière qui tient compte du nombre de kilomètres à couvrir. Soulignons que les traitements sont habituellement à raison de trois jours/semaine et ils sont requis jusqu'à ce que la personne malade puisse bénéficier d'une greffe de rein ou pour le reste de sa durée de vie. Nous croyons qu'une personne qui demeure sur le territoire d'une MRC qui n'a pas d'hôpital mérite les mêmes soins et au même coût que celle qui demeure à proximité d'un centre hospitalier. C'est une question d'équité sociale.

Nouveau rôle d'évaluation à Sainte-Marie pour les années 2018-2019-2020

Un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2018, 2019 et 2020 et le nouveau rôle de valeur locative ont été déposés pour la Ville de Sainte-Marie.

Les études de marché effectuées pour la Ville de Sainte-Marie montrent une augmentation de la valeur des immeubles si l'on compare le rôle déposé pour les années 2015, 2016 et 2017 par rapport à celui applicable pour les années 2018, 2019 et 2020. Ces études sont réalisées à partir des transactions immobilières survenues dans ce secteur ou dans un secteur comparable situé à proximité. Évidemment, tous les secteurs de la ville ne fluctuent pas au même rythme. C'est pourquoi le territoire de la ville est découpé en secteurs (unités de voisinage) qui regroupent des propriétés possédant des caractéristiques similaires.

Dans son ensemble, le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Marie a connu une hausse de 7,03 %. Les résidences unifamiliales ont connu une hausse moyenne de 7 % pour passer d'une valeur moyenne de 196 000 \$ à 209 000 \$. L'augmentation moyenne pour les condominiums est aussi de 7 % alors que la valeur moyenne est passée de 126 000 \$ à 135 000 \$.

Une augmentation moyenne de 11 % a été appliquée pour les immeubles de quatre logements. Cette augmentation a été légèrement inférieure pour les immeubles de six à neuf logements alors qu'un ajustement de 9 % a été considéré. Les immeubles commerciaux ont connu une hausse moyenne de 6 % alors que les immeubles industriels ont subi une hausse de 3 %.

La valeur au rôle est la valeur inscrite au rôle d'évaluation. Elle représente la valeur réelle d'un immeuble, soit le prix auquel il se serait vendu le 1^{er} juillet de l'année précédant le dépôt du rôle (date de référence). Par exemple pour le rôle d'évaluation 2018-2019-2020, la date de référence est le 1^{er} juillet 2016.

Critère principal pour juger du bien-fondé de la valeur au rôle d'évaluation

Le principal critère consiste à se poser objectivement la question suivante :

À la date de référence, est-ce que ma propriété aurait pu se vendre au prix de l'évaluation municipale ?

Le propriétaire doit donc baser son opinion sur des ventes d'immeubles comparables survenues dans sa rue, son quartier ou dans des secteurs similaires.

Les propriétaires d'immeubles situés à Sainte-Marie pourront prendre connaissance de la nouvelle valeur de leur propriété lorsqu'ils recevront le compte de taxes au début de l'année.

Demande de révision du rôle d'évaluation foncière

S'ils estiment que des ajustements doivent être apportés ou sont en désaccord avec la nouvelle valeur au rôle, les propriétaires doivent déposer une demande de révision avant le 30 avril de la première année du rôle. Il est cependant fortement recommandé de bien s'informer avant de procéder à une demande de révision, car celle-ci doit s'appuyer sur des motifs sérieux et valables. N'hésitez pas à communiquer avec le Service d'évaluation foncière de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour toutes questions concernant votre dossier d'évaluation au 418 387-3444.

Formulaire : [Demande de révision du rôle d'évaluation foncière](#). Le formulaire est aussi disponible en se présentant au Service d'évaluation de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Des frais non remboursables, variant selon la valeur inscrite au rôle, sont payables pour chaque demande de révision. Ce montant est déterminé par un règlement de la MRC, à savoir :

Valeur foncière	Tarif par unité d'évaluation
Inférieure ou égale à 500 000 \$	75 \$
Supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	300 \$
Supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure à 5 000 000 \$	500 \$
Supérieure à 5 000 000 \$	1 000 \$

Valeur locative par lieu d'affaires	Tarif par unité d'évaluation
Inférieure ou égale à 50 000 \$	40 \$
Supérieure à 50 000 \$	140 \$

Informations complémentaires

Bien que la MRC soit responsable d'établir l'évaluation foncière, il est important de rappeler que **ce sont les municipalités qui sont responsables de la taxation**. À la suite du dépôt des rôles d'évaluation, il revient à chaque municipalité de faire son exercice budgétaire et de déterminer ses taux de taxation en fonction de ses besoins financiers.

Pour toutes questions concernant l'émission de permis, de la taxation ou du droit de mutation, veuillez vous référer à la Ville de Sainte-Marie.

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce

Pour entrevue : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444
marysebreton@nouvellebeauce.com

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com